

LES CRÊTES PRÉARDENNAISES

PROJET
de **TERRITOIRE**

2021 ▶▶▶ 2026

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

1. LE TERRITOIRE DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

Repères chiffrés
L'action de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises
Les compétences
L'organisation de l'intercommunalité

2. LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

L'actualisation de l'état des lieux
La définition de la stratégie
La définition d'un programme d'actions

3. LE PROJET DE TERRITOIRE

La stratégie du projet du territoire des Crêtes Préardennaises 2021-2026
La mise en œuvre du Projet de Territoire
Le projet de territoire :
« Être un territoire vivant et solidaire qui s'engage, avec les habitants, pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement »

DÉFI 1

CRÉER DE LA RICHESSE À PARTIR DE NOS RESSOURCES

Chantier n°1 : Soutenir l'économie locale et l'emploi
Chantier n°2 : Faire du tourisme un vecteur de développement économique
Chantier n°3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole et forestière

DÉFI 2

VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Chantier n°4 : Poursuivre la transition écologique
Chantier n°5 : Développer l'économie circulaire
Chantier n°6 : Préserver les milieux naturels

DÉFI 3

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPÉRATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRÊTES

Chantier n°7 : Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants
Chantier n°8 : Améliorer les services à la population
Chantier n°9 : Préserver les milieux naturels

DÉFI 4

RENFORCER LA COHÉRENCE TERRITORIALE

Chantier n°10 : Redynamiser le fonctionnement des collectivités
Chantier n°11 : Favoriser la participation des habitants et des acteurs dans les projets de la collectivité
Chantier n°12 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire

4. ANNEXE

Le Pacte de gouvernance / Le Pacte fiscal et financier

ÉDITO DU PRESIDENT



Bernard BLAIMONT

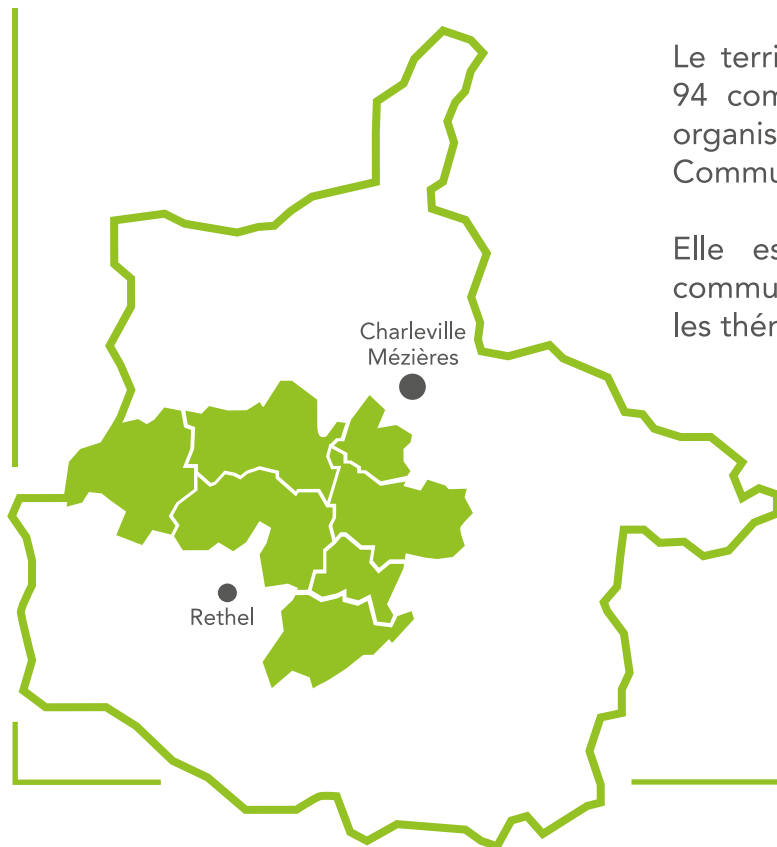
*Président de la Communauté
de Communes*

Un projet de territoire, c'est quoi ? C'est s'interroger sur nos forces et nos faiblesses. C'est se projeter dans l'avenir et se demander ce qu'on veut faire de notre territoire demain et, comment voulons-nous y vivre. C'est aussi, face aux différentes crises que nous transversons actuellement (crises sanitaires, conflits mondiaux et européens, dérèglement climatique, crises énergétique et économique), se demander comment préparer notre territoire aux défis à venir.

Fruit d'un travail collectif de près d'une année, entre élus, habitants volontaires et personnel de la Communauté de communes, ce document est aujourd'hui notre feuille de route à l'horizon 2026 ! Ce nouveau projet de territoire a une volonté affichée, pour les Crêtes, d'« Être un territoire vivant et solidaire qui s'engage, avec les habitants, pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement ». Il s'articule autour de 4 grands défis à relever : Créer de la richesse à partir de nos ressources, Viser l'excellence environnementale, Développer le lien social et les coopérations pour bien-vivre dans les Crêtes et Renforcer la cohérence territoriale. Chacune de ces grandes orientations se traduit en actions déjà engagées pour certaines, et d'autres à construire avec les acteurs et les habitants.

Ce projet de territoire est un document vivant, un outil dont nous devons tous se saisir, élus et non élus, pour renforcer notre identité et nos spécificités, à savoir un territoire rural dynamique, reconnu pour sa réactivité et sa capacité à innover et à travailler ensemble avec toutes les communes !

LE TERRITOIRE DES CRÊTES PRÉARDENNAISES



Le territoire des Crêtes Préardennaises regroupe 94 communes du département des Ardennes, organisées au sein de la Communauté de Communes du même nom.

Elle est née en 1996 d'une association de communes ayant décidé de travailler ensemble sur les thématiques de l'habitat et du cadre de vie.

94 COMMUNES
22 347 HABITANTS
1 015 km²
21 hab. / km²



LE TERRITOIRE DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

Août 2022

LÉGENDE

-  Voie ferrée Sud Ardennes
-  Voie Verte Sud Ardennes
-  Béguinage
-  Groupe scolaire
-  Crèche
-  Médiathèque
-  Pôle touristique
-  Zone d'activités, Pôle d'entreprises ou multi-services
-  Déchetterie
-  Maison de santé

HABITAT

94% de maisons individuelles

Un parc de logements ancien

7% de résidences secondaires mais en recul

Un parc locatif en augmentation

Rythme de construction supérieur à la moyenne départementale

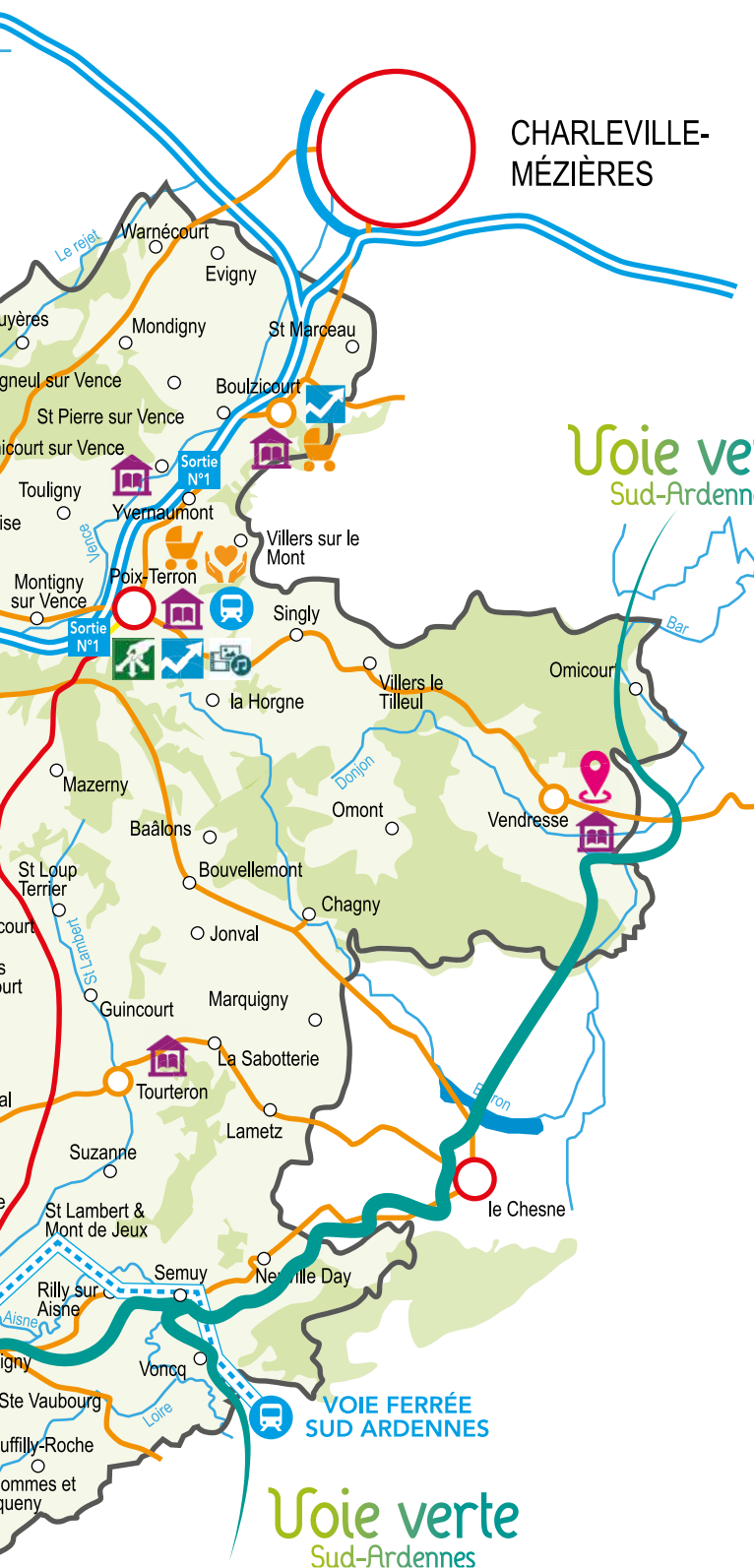


ENVIRONNEMENT

Les espaces naturels concernent **58%** de la surface du territoire (*prairies, cours d'eau et zones humides, les forêts*)

3 sites Natura 2000 - 22 ZNIEFF





CHARLEVILLE-MÉZIÈRES



POPULATION

22 347 habitants (Insee 2021)

Une démographie qui s'essouffle

69% de ménages avec familles

Un vieillissement de la population

18% de plus de 60 ans

19% de jeunes de moins de 14 ans



FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Un territoire sous influence des aires urbaines de l'agglomération de Charleville-Mézières et de Reims

Un fonctionnement autour de **5** bourgs-centres

4 bourgs relais

La plus grosse commune compte **1 350** habitants



OCCUPATION DU SOL

Surface totale : **101 400** hectares

67% de surface agricole dont la moitié en prairie et l'autre moitié en cultures

➤ **3%** d'urbanisation

➤ **22%** de forêts

➤ un réseau hydrographique dense



ÉCONOMIE, EMPLOI

565 exploitations agricoles mais en diminution constante (- 13% en 10 ans)

700 entreprises essentiellement tournées vers l'artisanat

12,1% de taux de chômage

30% de retraités

27% de cadres et professions intellectuelles supérieures.

53% d'employés et ouvriers

29% des emplois proposés par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNAISES

LES COMPÉTENCES

Transférées par la loi ou par la volonté des communes, les compétences de la Communauté de Communes se sont progressivement élargies. Elle exerce aujourd'hui, à la place, et en concertation avec ses communes membres, les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives suivantes :

Compétences obligatoires

- **Aménagement de l'espace** : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan local d'urbanisme, Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- **Développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- **Promotion du tourisme**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés.

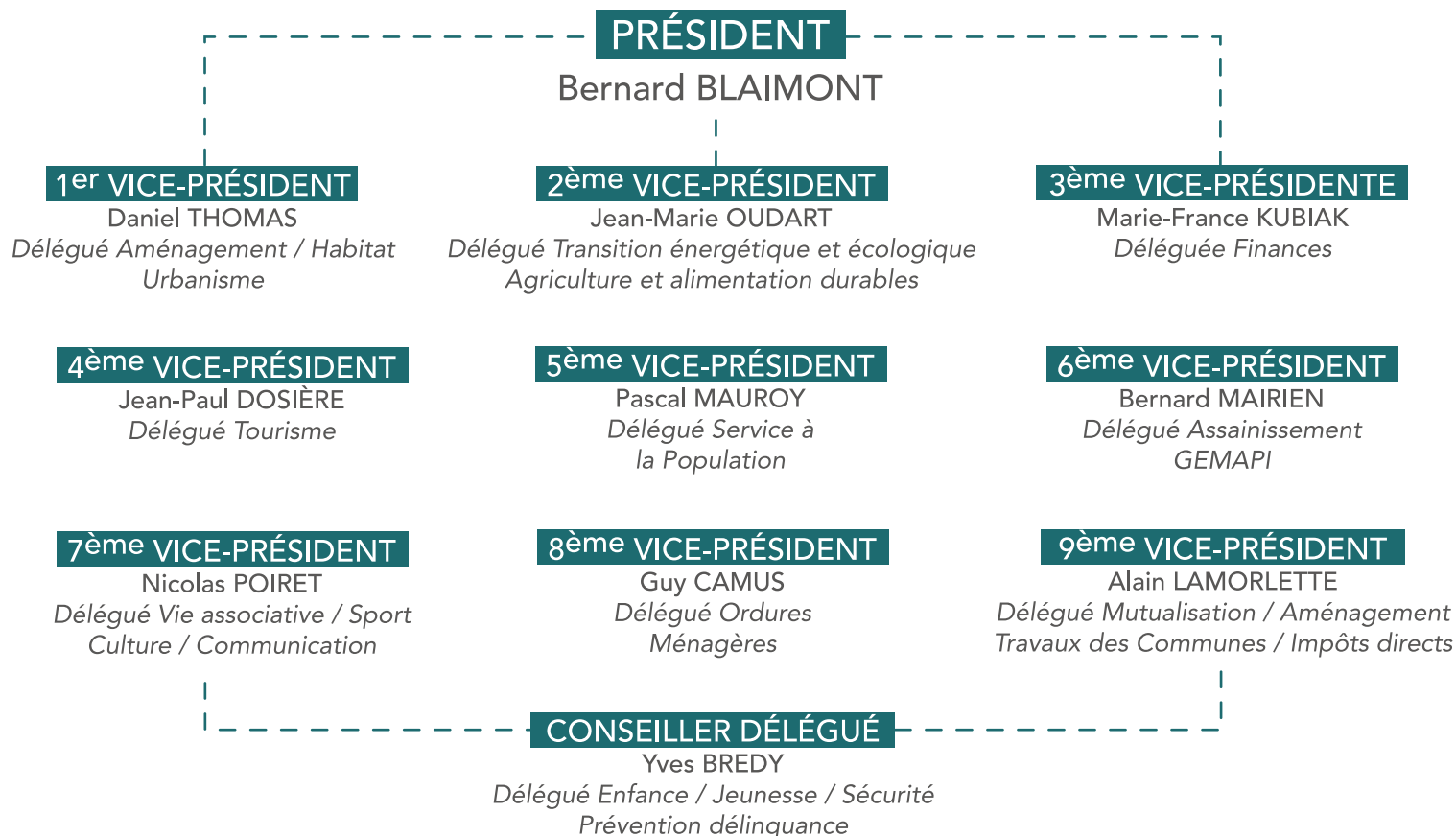
Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Politique du logement et du cadre de vie** d'intérêt communautaire : politique du logement social, opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.
- **Actions sociales** d'intérêt communautaire
- **Assainissement**
- Création et gestion des **Maisons France Services**.

Compétences supplémentaires et facultatives

- **Immobilier d'entreprise** : création, aménagement et gestion de bâtiments relais, pépinières d'entreprises et agricoles.
- **Équipements touristiques structurants** : pôles touristiques (Domaine de Vendresse, domaine de La Vènerie à Signy-l'Abbaye, Relais de Poste de Launois-sur-Vence), sentiers de randonnées et de découverte balisés, voies vertes, aires de services camping-cars.
- **Pôles médicaux et Maisons de santé** (à l'exclusion du pôle médical communal de Saulces-Monclin).
- **Équipements sportifs structurants** : construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements structurants suivants : aire sportive d'Attigny comprenant un COSEC et le plateau sportif attenant ; gymnase COSEC de Chaumont-Porcien ; gymnase de Poix-Terron ; gymnase COSEC de Signy-l'Abbaye.
- **Réseaux et services locaux de communications téléphoniques**
- **Animation des jeunes et des aînés**
- **Sécurité et prévention de la délinquance**
- Autorité Organisatrice de la **Mobilité locale** (AOM) (sans transports réguliers et scolaires).

L'ORGANISATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ



BUREAU
22 membres

**CONSEIL DE
COMMUNAUTÉ**
111 délégués

**35 COMMISSIONS
DE TRAVAIL**
composées d'élus, de
techniciens et d'habitants



Photos du Conseil de Communauté du 28 octobre 2021 à Signy l'Abbaye

FONCTIONNEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ



Les habitants
des 94 communes
élisent leurs conseillers
municipaux



Les conseillers municipaux
élisent les représentants
(1 à 3) du Conseil de
Communauté

Le Bureau
- définit les programmes
- fait exécuter et suit les actions

Le Conseil de Communauté
- élit le Président, les membres
du bureau et les élus des
commissions
- vote les actions, les projets,
les budgets et les impôts



**Les Commissions de
travail**
élaborent et proposent
des actions et des projets

LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE

LE NOUVEAU DE PROJET DE TERRITOIRE est le fruit d'un travail collectif d'une année. Début 2021, le précédent projet de territoire arrivait à échéance, un nouveau mandat électoral commençait pour les élus, l'année 2020 marquée par la crise sanitaire avait ébranlé de nombreuses certitudes, l'heure était venue de réinterroger la stratégie de la Communauté de Communes et les défis à relever pour les années à venir.

L'actualisation de l'état des lieux du territoire, première étape indispensable de la construction du Projet de territoire, s'est déroulée sur 3 mois, à partir du bilan du précédent projet de territoire et d'une série d'ateliers de travail :

- L'ensemble des élus a été interrogé et un travail spécifique a été mené dans les Commissions thématiques. Cela a permis aux élus de mieux appréhender l'action de la Communauté de Communes et de poser les bases d'un 1^{er} état des lieux partagé.
- Une vaste **concertation interne** a été lancée auprès des agents de la collectivité : ils ont été invités à faire remonter leur ressenti sur l'action de la collectivité, formuler des propositions d'amélioration et donner leur vision du territoire.

En complément des phases de travail interne, le Conseil Régional Grand Est a mandaté un cabinet d'études pour nous accompagner dans l'élaboration du projet de territoire. Le cabinet SIX a ainsi présenté un « Nouveau Regard sur le fonctionnement socio-économique et environnemental » du territoire : une approche et analyse par moteurs de développement.

Les résultats de ces différents travaux ont alimenté des séances de travail en Bureau animées par l'association UNADEL, où les élus ont été amenés à se positionner sur l'identité, les valeurs communes du territoire, la stratégie et la priorisation des objectifs.

La définition de la stratégie du nouveau Projet de territoire a été travaillée en Commissions de secteur, dans des séances de travail dédiées et puis en Bureau.

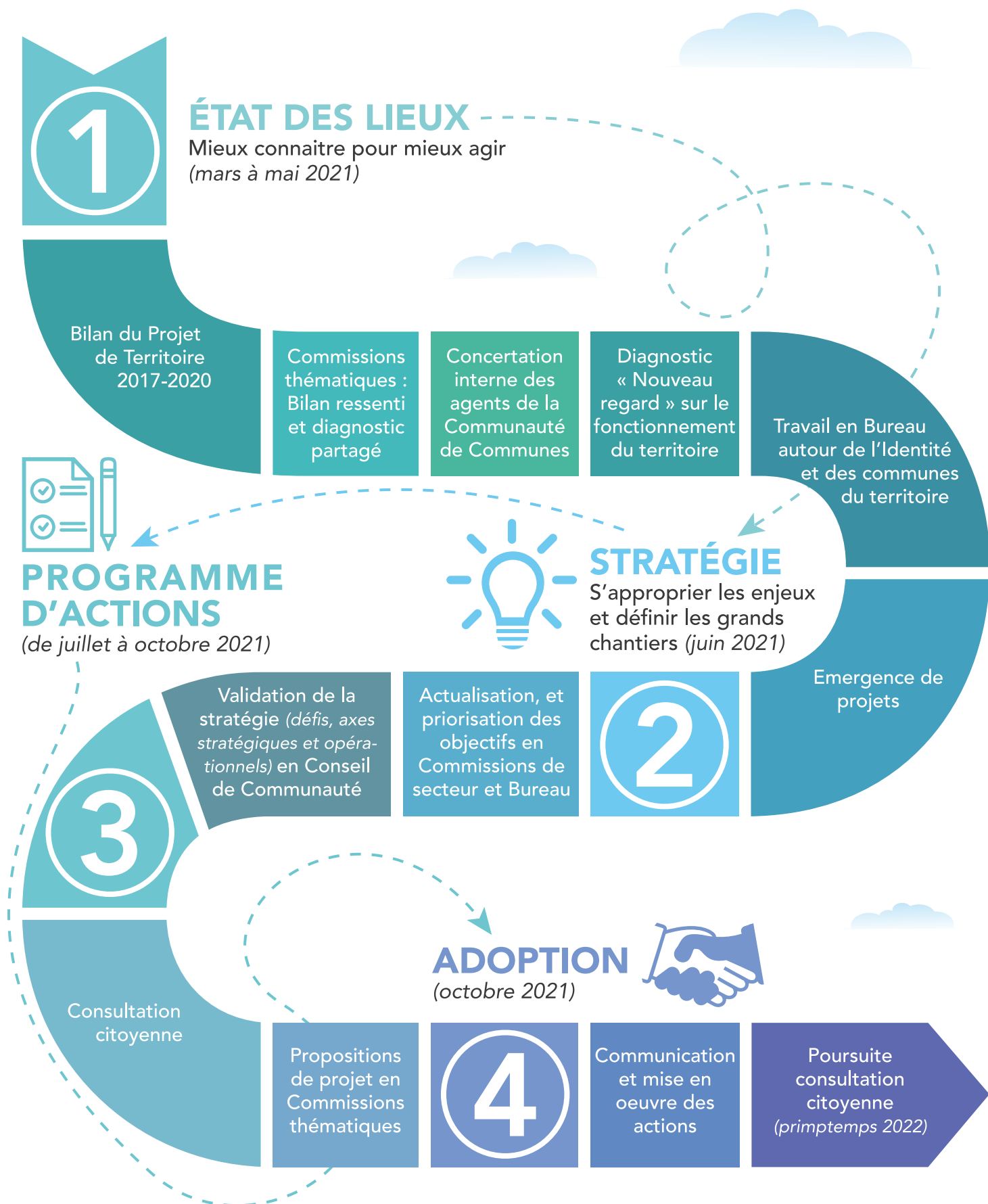
La stratégie globale (les défis – objectifs stratégiques et objectifs opérationnels) a été validée en Conseil de Communauté le 29 juin 2021 : les élus ont choisi de **maintenir les 4 défis du précédent Projet de Territoire**, déclinés en 12 objectifs stratégiques et 43 objectifs opérationnels revus et priorisés.

Le programme d'actions, à horizon 2026, a été alimenté par toutes les étapes de construction du nouveau projet de territoire. Ainsi, dès l'état des lieux, les élus et les agents ont proposé des pistes d'amélioration et de nouveaux projets, puis, lors du travail sur la stratégie, les élus des commissions de secteur et du Bureau ont également décliné un ensemble de propositions de projets à mettre en œuvre dans les années à venir.

Pour alimenter et consolider ces premières pistes, il a été fait le choix de lancer une vaste consultation citoyenne auprès des habitants sur leurs ressentis, leurs besoins, leurs attentes et leurs projets « rêvés ». Nous avons reçu plus de 200 réponses à cette **enquête « Imaginons Ensemble Notre Territoire »** et les propositions d'actions ont été nombreuses. Ces premiers résultats seront retravaillés avec les habitants et les acteurs locaux.

En parallèle de la consultation citoyenne, les élus ont également travaillé lors des **commissions thématiques** organisées à la rentrée de septembre 2021 sur les projets à développer et leurs calendriers de réalisation prévisionnels.

LES 4 GRANDES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE



LE PROJET DE TERRITOIRE 2021 - 2026

4 GRANDS DÉFIS

Feuille de route de l'action de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à l'horizon 2026, le Projet de territoire s'articule autour de **4 grands défis thématiques et transversaux** dans leurs dimensions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, **12 objectifs stratégiques** comme autant de **chantiers** à mettre à en oeuvre et **43 objectifs opérationnels** :

DÉFI 1

CRÉER DE LA RICHESSE À PARTIR DE NOS RESSOURCES



Chantier 1 : Soutenir l'économie locale et l'emploi

Chantier 2 : Faire du tourisme un vecteur de développement

Chantier 3 : Maintenir et promouvoir l'activité agricole et forestière

DÉFI 2

VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE



Chantier 4 : Poursuivre la transition écologique

Chantier 5 : Développer l'économie circulaire

Chantier 6 : Préserver les milieux naturels

DÉFI 3

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPÉRATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRÊTES



Chantier 7 : Créer les conditions pour maintenir et attirer de nouveaux habitants

Chantier 8 : Améliorer les services à la population

Chantier 9 : Développer et améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle et de loisirs

DÉFI 4

RENFORCER LA COHÉRENCE TERRITORIALE



Chantier 10 : Redynamiser le fonctionnement des collectivités

Chantier 11 : Favoriser la participation des habitants et des acteurs dans les projets de la collectivité

Chantier 12 : Mettre les outils de planification au service de la qualité de vie et de la préservation de l'identité du territoire

NOTRE AMBITION :

Au-delà de ces grands défis, des éléments sont ressortis de façon récurrente à toutes les phases de la concertation et également dans la consultation citoyenne :

- **le développement des Crêtes à une échelle humaine et adaptée au territoire** (vigilance méthanisation industrielle, gros projets touristiques ou économiques)
- **l'importance de la préservation de l'environnement,**
- **la préservation des paysages** (prairies, pâtures, haies, forêts...) **et du caractère rural**
- l'importance de rendre le **territoire plus attractif** pour l'extérieur mais également pour les habitants (économie, tourisme, rénovation du bâti ancien...).

Ces différents éléments fédérateurs constituent une ambition globale du Projet de Territoire largement partagée par les élus et les habitants, pouvant être formulée comme ainsi :

**« ÊTRE UN TERRITOIRE VIVANT ET SOLIDAIRE
QUI S'ENGAGE, AVEC LES HABITANTS,
POUR UN DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX ET RESPECTUEUX
DE L'ENVIRONNEMENT ».**



Pour la mise en œuvre du Projet de Territoire sur la durée du mandat 2021-2026, la Communauté de Communes s'appuiera sur :

- **les grands programmes structurants et transversaux** en cours ou à mettre en œuvre durant le mandat : le SCOT Sud Ardennes, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan Climat Air Énergie Territorial 2022-2028, le programme européen LEADER, le Projet Alimentaire Territorial, le prochain Contrat Local de Santé et le Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique, outil de pilotage financier et stratégique des opérations structurantes avec les partenaires institutionnels.
- deux outils opérationnels mis en place en 2021 : **le Pacte de gouvernance et le Pacte fiscal et financier** (voir en annexe).



CRÉER DE LA RICHESSE À PARTIR DE NOS RESSOURCES

Le territoire des Crêtes Préardennaises est un vaste territoire rural, dépourvu de ville centre et sous influence des pôles de consommation et d'emploi que sont les agglomérations de Charleville-Mézières et de Reims.

Il est avantageusement traversé, du nord au sud, par la voie ferrée Reims-Charleville (2 gares) et par l'autoroute A34 reliant Reims à la Belgique, offrant ainsi de nombreuses opportunités de développement et d'accueil d'entreprises.

Les ressources locales sont nombreuses mais inégalement valorisées : les espaces agricoles occupent 67% de la superficie du territoire, la ressource bois ainsi que la ressource en eau sont abondantes.

Le territoire est attractif, reconnu pour son dynamisme, la qualité de ses paysages et sa qualité de vie.

CHANTIER 1

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE ET L'EMPLOI





Le tissu économique local est caractérisé par de petites entreprises artisanales, commerciales et de services, réparties de façon assez homogène sur le territoire. Les 700 entreprises locales génèrent peu d'emplois, la majorité des actifs travaillent à l'extérieur.

Les principaux secteurs employeurs du territoire sont l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Suivent le secteur du commerce, le transport et les services divers.

Les secteurs de la construction, de l'agriculture et la sylviculture ont un poids plus important qu'à l'échelle départementale.

La Communauté de Communes gère une quarantaine de locaux professionnels avec un taux de remplissage de 85% dont 3 pôles tertiaires, 3 multiservices commerciaux et une plate-forme de stockage bois énergie.

Le taux de création d'entreprises est plutôt satisfaisant mais tend à diminuer ces dernières années. Le secteur de la construction reste le plus dynamique. La problématique de la reprise d'activités, dans tous les secteurs, est prégnante sur le territoire comme dans de nombreux territoires ruraux.

Les Crêtes Préardennaises abritent quelques entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire comme l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, la SCIC Enercoop Ardennes ou l'association d'insertion Espace Environnement 08 soutenues par la Communauté de Communes.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Permettre la création et le développement d'entreprises sur le territoire

ACTIONS

- Poursuite de l'aménagement des Zones d'Activités : ZA de Faissault, Boulzicourt...
- Aménagement des Pôles d'Entreprises : friches de Signy-l'Abbaye, multiservices de Rocquigny, acquisition et réhabilitation d'un ancien silo Vivescia de Poix-Terron...
- Positionnement sur la reprise du Parc d'activités Départemental de Signy-l'Abbaye.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner les acteurs économiques : développement, adaptation aux nouveaux besoins et mise en réseau

ACTIONS

- Poursuite du programme d'aides aux entreprises (*développement, reprise, création*)
- Adhésion à Initiatives Ardennes et travail en partenariat pour l'accompagnement des porteurs de projet
- Soutien du Club des entrepreneurs des Crêtes Préardennaises
- Expérimentation d'un Plan d'actions pour l'emploi
- Développement d'outils d'information et de valorisation des acteurs économiques (*visites, annuaire...*)
- Engagement d'un partenariat Label Eco-défis avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'accueil d'entreprises extérieures et valoriser les filières locales et innovantes

ACTIONS

- Réhabilitation de la voie ferrée capillaire Sud Ardennes et développement du fret sur la ligne
- Adhésion à l'Agence de Développement Économique des Ardennes « Ardennes Développement » et contacts à développer
- Partenariat à développer avec le Centre de Formation des Apprentis BTP de Poix-Terron
- Construction d'un bâtiment relais
- Création d'une Zone d'Activités de grande envergure « Zone Woinic ».



CRÉER DE LA RICHESSE À PARTIR DE NOS RESSOURCES

CHANTIER 2

FAIRE DU TOURISME UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le tourisme est un vecteur de développement économique important même si les retombées économiques restent encore insuffisantes. L'activité touristique est essentiellement tournée vers la pratique des loisirs de plein-air : randonnée (la collectivité entretient 650 km de chemins balisés), parc acrobatique en hauteur, canoës, espaces de loisirs pour enfants, golf, voie verte, nombreux sentiers de découverte... et la découverte des sites patrimoniaux.

Le territoire est une destination touristique « verte » essentiellement de court séjour.

Quelques sites sont à relever : le pôle touristique de La Vènerie (camping, piscine, parc accrobranche, cabanes perchées dans les arbres), les châteaux de Charbogne ou de Montaubeis offrant des gîtes de groupes, le Domaine de Vendresse qui allie une valorisation patrimoniale à un site de loisirs pour enfants tourné vers l'eau, l'ancien Relais de Poste aux chevaux de Launois-sur-Vence, la vallée de l'Aisne avec la Voie Verte et le Canal des Ardennes, le site de La Cassine avec son couvent des Cordeliers et son offre conséquente en événementiels, le Musée Guerre et Paix de Novion-Porcien qui retrace dans un musée, redynamisé récemment, l'Histoire des 3 grandes guerres.

Le territoire dispose d'une centaine d'hébergements en pleine croissance bénéficiant d'un taux d'occupation supérieur à la moyenne départementale, avec une montée en puissance des offres proposées par les différents opérateurs numériques comme Airbnb.

Le projet en cours de finalisation de la Voie Verte Trans-Ardennes représente une opportunité pour l'attractivité du territoire et le développement de nouvelles activités touristiques.

La reprise en interne de l'office de tourisme devrait permettre d'accroître la visibilité des nombreux prestataires touristiques du territoire.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner et mettre en synergie les
acteurs pour un tourisme de qualité

ACTIONS

- Reprise de l'Office de Tourisme en régie par la collectivité
- Accompagnement technique et financier des hébergeurs touristiques
- Mise en synergie des différents prestataires touristiques.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Générer davantage de dépenses touristiques
sur le territoire

ACTIONS

- Développement et actualisation régulière de l'offre de loisirs du Domaine de Vendresse et du site de La Vènerie
- Poursuite des travaux d'aménagement du Relais de Poste pour y développer de nouvelles activités culturelles, touristiques et de loisirs
- Aménagement d'un accueil touristique sur l'aire autoroutière de Woinic
- Soutien à la création d'aires de services pour camping caristes
- Accompagner de l'offre en hébergement de qualité.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Valoriser et promouvoir les richesses
patrimoniales

ACTIONS

- Poursuite de l'amélioration de l'offre « randonnée » et sentiers de découverte : nouvelle application, mise en valeur des points d'intérêts
- Réhabilitation du corps de logis du Relais de Poste pour mutualiser l'accueil de l'Office de Tourisme et du futur site touristique
- Accompagnement de l'association « Les Sabots du Relais » dans leur projet de développement autour du cheval de trait ardennais, au sein du Relais de Poste
- Réhabilitation du sentier de découverte « Rimbaud à Roche »
- Poursuite des chantiers du patrimoine
- Développement d'itinéraires de mobilités actives (schéma vélos).

CHANTIER 3

MAINTENIR ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

L'agriculture est le trait d'identité du territoire des Crêtes Préardennaises et un secteur stratégique dans l'économie locale. Malgré l'effondrement de la population active agricole depuis les années 70, elle compte encore en 2020 : 565 exploitations et emploie 875 personnes soit 6% des actifs et 14% des emplois locaux. Les problèmes de transmission des exploitations et d'accessibilité au foncier, comme dans de nombreux territoires ruraux, sont importants.



Elle est composée essentiellement d'activités de polyculture - élevage. Les producteurs de viande et de lait, très présents sur le territoire, ont été particulièrement touchés par les différentes crises agricoles. Dans ce contexte, l'agriculture locale se diversifie mais reste fragilisée :

- **Près de 12% des exploitations** sont en agriculture biologique
- **97 exploitations** sont engagées dans des activités de diversification
- **14% des exploitations** intègrent des circuits courts et **13%** pratiquent la vente directe
- Quelques agriculteurs se tournent vers de nouvelles formes d'activités directement liées aux enjeux climatiques : énergies renouvelables (unités de méthanisation notamment)
- Le maraîchage est très peu développé

Concernant la filière forêt-bois, le territoire n'abrite que quelques d'entreprises, essentiellement de première transformation. Les forêts sont en grande majorité privées (près de 75%) ce qui complique les tentatives de structuration de cette filière à l'échelle du territoire.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Développer la consommation des biens alimentaires produits localement et adapter les productions locales aux besoins du territoire

ACTIONS

Mise en place du Projet Alimentaire Territorial des Crêtes afin de :

- Renforcer l'offre alimentaire locale
- Développer une agriculture plus durable (ex. : conversion à l'agriculture biologique)
- Déployer les circuits de proximité avec une répartition plus équilibrée sur le territoire
- Améliorer la qualité des menus dans la restauration collective (*sensibilisation au gaspillage alimentaire...*)
- Permettre une alimentation locale de qualité accessible à tous (ex : *Défi Familles Alimentation*).



OBJECTIF OPERATIONNEL

Inciter les agriculteurs et les forestiers à maintenir des paysages de qualité (voir chantier 6)

ACTIONS

- Soutien des programmes de restauration de la Trame Verte et Bleue
- Soutien d'Atlas de la Biodiversité Communale
- Aide technique et financière de la collectivité pour la replantation de haies
- Travail en direction de la filière forêt-bois à étudier et développer sur la période 2021-2026
- Aide technique et financière de la collectivité pour collecter les pneus agricoles usagés.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Accompagner l'adaptation au changement des exploitations agricoles et forestières

ACTIONS

Poursuite des formations et des aides financières aux agriculteurs, en lien avec le scénario Clim'Agri, pour :

- les accompagner vers des modes de production plus durables,
- réduire l'impact de leur activité sur l'environnement,
- déployer les circuits de proximité avec une répartition plus équilibrée sur le territoire,
- accroître l'autonomie de leur exploitation en développement, (ex : *autonomie énergétique ou l'autonomie alimentaire des animaux*),
- diminuer la pénibilité du travail des éleveurs, maraîchers et arboriculteurs.

DÉFI 2



VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

La prise en compte des enjeux environnementaux sur le territoire date du début des années 2000, avec la mise en place de la démarche de Pays. Le territoire est reconnu pour son engagement en faveur de la transition énergétique et les enjeux « air » « énergie » « climat » sont une priorité pour la Communauté de Communes. Elle fait, par ailleurs, partie du réseau national des Territoires à Energie Positive (TEPOS).

Le travail autour de la transition écologique est, lui, plus récent, et les problématiques environnementales sont traitées essentiellement au travers des compétences « Assainissement collectif et non collectif » et « GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations*) », ainsi qu'au travers des actions en faveur d'une agriculture plus durable.

Le travail de la Communauté de Communes est amené à s'intensifier sur la préservation des milieux naturels.

Dans ce contexte, viser l'excellence environnementale, dans toutes ses composantes, demeure un enjeu fondamental pour le territoire et un défi transversal puisqu'il concerne l'ensemble des services de la collectivité, ses partenaires et l'ensemble de ses habitants.

CHANTIER 4

POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





LES CRÊTES PRÉARDENNAISES TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Organisées par :



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Le nouveau Plan Climat Air Énergie Territoire 2022-2027 réalisé en concertation avec la population et les élus, a été validé récemment. Ses objectifs à l'horizon 2030 sont ambitieux :

- **36% de réduction** de la consommation énergétique
- **40% de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre**
- **100% des besoins énergétiques du territoire** couverts par les énergies renouvelables.

Parallèlement, la Communauté de Communes est également engagée dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex. Cit'ergie) : label européen qui récompense la collectivité pour la mise en œuvre de sa politique climat-air-énergie.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire nos consommations d'énergie
Réduire nos émissions de GES

ACTIONS

- Mise en place du nouveau Plan Climat Air Énergie Territoire dès 2022 (PCAET)
- Poursuite des Plans Climat Énergie Communaux (PCEC) et aide aux travaux
- Dépôt d'une nouvelle demande de labélisation « 3 étoiles » dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique »
- Mise en place d'un plan mobilité : schéma cyclable, autostop organisé...
- Mise en œuvre du scénario ambitieux Clim'Agri.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Intégrer les acteurs et la population
à l'atteinte des objectifs
du Plan Climat (PCAET)

ACTIONS

- Poursuite des actions de concertation lors de la mise en œuvre des projets
- Mise en place d'animations type Défi Famille
- Accompagnement des projets citoyens.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Poursuivre la dynamique de Territoire à
Énergie POSitive (100 % de nos besoins
couverts par les énergies renouvelables)

ACTIONS

- Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les locaux communautaires
- Soutien des projets de centrales villageoises sur les secteurs de Poix-Terron et Attigny / Tourteron
- Soutien des projets de production d'énergie hydraulique (sur la Vaux notamment)
- Étude des possibilités d'implantation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux ou intercommunaux.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Améliorer la qualité de l'air

ACTIONS

- Mise en œuvre du nouveau Contrat Local de Santé
- Poursuite du partenariat avec ATMO Grand Est
- Mise en place d'un plan mobilité (voir chantier 12) : schéma cyclable, autostop organisé, bornes de recharge des véhicules électriques...

DÉFI 2

VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

CHANTIER 5

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est assurée par le SICOMAR basé à Château-Porcien, regroupant ainsi les services du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises.



Les élus ont fait le choix il y a quelques années de mettre en place la Redevance Incitative. Elle est opérationnelle depuis fin 2020, les impacts ont été positifs sur les tonnages qui baissent régulièrement depuis les premières phases de communication sur cette facturation « au réel ».



Cinq déchetteries sont présentes sur le territoire : Attigny, Chaumont-Porcien, Thin-le-Moutier, Poix-Terron et Novion-Porcien.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

Réduire la production de déchets
Améliorer les performances de tri
Valoriser les déchets recyclables

↓ ACTIONS ↓

- Programme de développement du compostage : commandes groupées 2021-2022 auprès des habitants + conseils à l'utilisation



- Campagne de collecte des pneus usagés à engager en 2022



- Réflexion pour optimiser les déchèteries.

La gestion des déchets transférée au SICOMAR, il existe à l'heure actuelle peu de projets de recyclage ou de développement de l'économie circulaire sur le territoire. Ces thématiques devront être abordées lors des différentes phases de concertation envisagées en 2022.

CHANTIER 6

PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS

Le territoire des Crêtes Préardennaises est reconnu pour la qualité de ses paysages et son environnement préservé. En effet, **les espaces naturels ; prairies, cours d'eau, zones humides et forêts, recouvrent 58% de sa superficie.**

La ressource en eau est abondante : **17 rivières et un réseau hydrographique de plus de 1000 km.**

Les espaces boisés, essentiellement des forêts de feuillus occupent **22% du territoire.**

Ces ressources, richesses du territoire, sont à préserver et à valoriser.

La Communauté de Communes concentre ses efforts depuis une dizaine d'années sur la préservation de la ressource en eau et sur les problèmes de plus en plus fréquents d'inondation et de ruissellement.

Toutefois, la population est de plus en plus sensible à la sauvegarde de la biodiversité et plusieurs projets ambitieux, et notamment des programmes de restauration de la Trame Verte et Bleue, ont vu le jour récemment.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Limiter les risques d'inondation, de ruissellement

ACTIONS

- Délégation de la compétence « Prévention des inondations » à l'Entente Oise Aisne pour 64 communes relevant du Bassin Seine Normandie
- Délégation de la Compétence « Gestion des Milieux aquatiques » et « Prévention des Inondations » à l'EPAMA sur le Bassin Rhin Meuse : étude d'un Projet Globalisé Meuse Aval.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Préserver la ressource en eau et améliorer la qualité de l'eau

ACTIONS EAU POTABLE

- Accompagnement des agriculteurs sur les aires de captage de Saulces Champenoises et Givry pour la mise en place des actions de protection.
- Étude sur la prise de compétence « eau potable ».

↓ ACTIONS GEMAPI ↓

- Aide aux Associations Syndicales Autorisées (ASA) du territoire pour l'établissement de leurs programmes de travaux pour l'entretien et la restauration des cours d'eau.
- Conventions pluriannuelles pour l'entretien de la Vence et la réalisation d'une étude afin de limiter les inondations et restaurer les cours d'eau de la Vence, la Bar, le Thin et le Rejet.
- Préparation et réalisation de programmes de restauration des rivières par l'UDASA : *la Saulces, le Mesmont, le Plumion, le Doumely, le Foivre, la Vaux.*

↓ ACTIONS ASSAINISSEMENT ↓

- Volonté de relancer un programme d'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs : en attente de financements des Agences de l'eau
- Nouveau cycle de programmation de réhabilitation des assainissements non collectifs à partir de 2022 dans la cadre de la mise aux normes obligatoires en cas de vente.
- Gestion des réseaux et stations des communes en assainissement collectif : travaux en cours sur Lucquy, Launois/Vence (2022-2024) et Attigny (2021-2022).
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de Signy-l'Abbaye
- Étude et programmation de travaux de raccordement aux réseaux sur les communes de Thin-le-Moutier, Signy-l'Abbaye
- Étude sur l'harmonisation des redevances assainissement collectif.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Sauvegarder et maintenir la biodiversité, restaurer les continuités écologiques

ACTIONS

- Soutien des programmes de restauration de la Trame Verte et Bleue du secteur des Vallées et sur de futurs secteurs volontaires
- Soutien des Atlas de la Biodiversité Communale (*Saint-Loup-Terrier en 2021*)
- Convention de participation financière avec le CERFE (*Université de Reims*) pour l'étude des continuités écologiques en lien avec l'A34 et le Canal des Ardennes
- Convention de partenariat avec l'association le ReNard (*animation et la préservation du site Natura 2000 de la vallée de la Bar*)
- Convention de partenariat avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour l'animation et la préservation du site Natura 2000 Prairies de la vallée de l'Aisne
- Animation avec la FREDON en direction des communes sur la gestion durable des espaces publics.

DÉFI 3

MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE



DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET LES COOPÉRATIONS POUR BIEN-VIVRE DANS LES CRÊTES

Le territoire des Crêtes Préardennaises est reconnu pour son cadre et sa qualité de vie. Plus de 80% des personnes ayant répondu à la consultation citoyenne lancée à l'été 2021 pensent qu'il fait bon vivre sur le territoire. Toutefois, les principaux besoins remontés dans cette même enquête font référence à un manque de services, de commerces de proximité, d'activités et d'équipements culturels et sportifs mais aussi de lien social.

Dans le contexte actuel, post crise sanitaire et face à l'augmentation du coût des déplacements, la collectivité doit veiller, plus que jamais, à répondre aux nouveaux besoins de ses habitants, des néoruraux récemment installés et des candidats à la vie en milieu rural.

De nombreuses actions sont ainsi développées : création de nouveaux services, adaptation des logements, amélioration de l'offre de santé, mise en place d'animations mais également un travail sur de nouvelles solutions de mobilité (voir chantier 12).

CHANTIERS 7 et 8

**CRÉER LES CONDITIONS POUR MAINTENIR ET
ATTIRER DE NOUVEAUX HABITANTS
AMÉLIORER LES SERVICES À LA POPULATION**

La faible densité de population du territoire nécessite une implication forte des pouvoirs publics pour garantir un taux de couverture correct en commerces et services à la population.

Aussi, la Communauté de Communes a choisi depuis sa création, de mener des actions contribuant à garantir un maillage du territoire de bourgs de proximité, dotés de services et d'équipements favorisant l'accueil et le maintien des habitants sur le territoire.

Cet effort a jusque-là permis d'accueillir une population de jeunes ménages avec enfants tout en maintenant des personnes âgées sur le secteur.

La situation reste néanmoins fragile ; on observe depuis quelques années, une légère baisse du nombre d'habitants.





OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une offre de services et d'équipements adaptée aux besoins de la famille / des couples / jeunesse /seniors

ACTIONS COMMERCES ET SERVICES

- Mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain sur les communes d'Attigny et Signy-l'Abbaye
- Aménagement du multiservices de Rocquigny
- Aménagement de locaux pour l'installation de commerçants
- Valorisation de France Services.

ACTIONS FAMILLE / JEUNESSE

- Accompagnements technique et financier des projets de création de Maisons d'Assistants Maternels
- Poursuite des animations dans le cadre du Relais Petite Enfance sur l'ensemble du territoire
- Préparation et mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et poursuite des actions en direction de l'enfance et de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse
- Étude sur la prise de compétence scolaire et périscolaire.

ACTIONS SÉNIORS

La prise en compte des besoins spécifiques des seniors est une priorité de la Communauté de Communes. Elle s'attache à mettre en place des actions et des services leur permettant de mieux vivre sur leur territoire :

- Poursuite de la construction des béguinages dans les bourgs-centres disposant de tous les services du quotidien (santé, commerces).
- Poursuite du programme d'animations seniors.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Maintenir une offre médicale et de soins de proximité

Le territoire est doté en médecine de proximité mais les habitants doivent se rendre dans les territoires voisins pour consultation des spécialistes et dépendent également des centres hospitaliers de Rethel, Vouziers ou Charleville.

La Communauté de Communes a aménagé plusieurs pôles ou cabinets médicaux ces dernières années dont une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Signy-l'Abbaye.

ACTIONS

- Élaboration d'un nouveau Contrat Local de Santé en 2023 en concertation avec les acteurs / habitants
- Mise en œuvre du programme d'action du Contrat Local de Santé 2023-2025
- Réflexion à mener sur l'agrandissement de la Maison de Santé de Signy-l'Abbaye.
- Réflexion à entreprendre sur d'autres secteurs en lien avec les professionnels de santé (*Lucquy, Poix Terron...*).



OBJECTIF OPERATIONNEL

Accueillir de nouveaux habitants

ACTIONS

L'accueil de nouveaux habitants passe par la fourniture de logements, d'emplois et de services adaptés.

Ainsi, le travail mené par ailleurs (*Maison de Santé, accompagnement de l'accueil de la petite enfance, aide à l'emploi...*) participe à cet objectif opérationnel.

Toutefois, des actions spécifiques seront à développer au cours du mandat (ex. : *kit d'accueil du nouvel habitant*).



OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer les liens intergénérationnels

ACTIONS

- Poursuite et développement de nouvelles animations intergénérationnelles en direction des seniors (*type cinéma intergénérationnel déjà mis en place*).



OBJECTIF OPERATIONNEL

Disposer d'une offre en logements adaptés aux exigences environnementales

ACTIONS

- Mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à partir de 2022.
- Programme d'amélioration du parc de logements existants (*économies d'énergie, rénovation*)
- Programme d'aménagement des logements communaux (*Neufmaison, Fraillicourt, Attigny, Chaumont-Porcien, Dommercy...*).

CHANTIER 9

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

Il existe une vraie dynamique associative sur les Crêtes ; la proportion d'associations par habitant sur le territoire est supérieure aux moyennes départementale et régionale. Toutefois, l'offre d'animations est inégalement répartie sur le territoire.

Les Crêtes ne disposent d'aucun équipement culturel à l'exception des médiathèques d'Attigny, Poix-Terron et la médiathèque centre social de Signy-l'Abbaye. On compte toutefois plusieurs festivals de musique et de théâtre vivant.

Le recrutement, en 2019, d'un coordonnateur culturel par la collectivité permet d'accompagner et de soutenir le dynamisme des acteurs.



En ce qui concerne les équipements sportifs, ils sont globalement assez vétustes et ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

La collectivité, dans le cadre de sa nouvelle compétence « Équipements sportifs structurants » réhabilite progressivement les équipements dont elle a la charge.

Il est également à noter plusieurs projets de construction de complexes sportifs (city-stades, skate-parks...) et d'aménagements d'aires jeux / parcours de santé communaux.





OBJECTIF OPERATIONNEL

Soutenir et accompagner les associations dans leurs projets

↓ ACTIONS ↓

- Poursuite du dispositif d'aides aux associations de la Communauté de Communes
- Accompagnement des associations par le coordonnateur culturel de la collectivité
- Réalisation d'un état des lieux des associations en 2021 et mise en place d'un programme d'actions
- Conventions cadre avec les écoles de musique
- Accompagnement des médiathèques, bibliothèques et points lecture .



OBJECTIF OPERATIONNEL

Proposer des équipements adaptés (sports/culture...)

↓ ACTIONS ↓

- Étude sur les vocations touristiques et culturelles du Relais de Poste
- Projet de création d'une Maison des Associations à Launois-sur-Vence
- Recensement et mutualisation du matériel du tissu associatif et communal
- Recensement des salles existantes (cosec, salles polyvalentes, gymnases...) puis équipements et investissements nécessaires afin de permettre les pratiques culturelles et sportives mais également le développement d'espaces de convivialité
- Étude pour la création de nouvelles salles de sport (salle de tir, COSEC de Saulces-Monclin, Boulzicourt)
- Étude pour la création d'une salle de spectacle d'ampleur.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Améliorer l'accès aux animations

↓ ACTIONS ↓

- Développement d'une offre de mobilité lors de l'organisation des événements (*covoiturage, minibus, Rézopouce, mise en relation...*)
- Décentralisation des animations pour irriguer le territoire, en priorité les zones « blanches » (*bonus d'aide sur ces secteurs, implication de l'OACP, des médiathèques...*)
- Création et animation d'un agenda numérique partagé et synchronisé à l'échelle des Crêtes
- Étude pour la diffusion d'un agenda papier des animations.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Favoriser l'implication de la jeunesse dans la vie de territoire

↓ ACTIONS ↓

- Soutien de l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises
- Intégration de la jeunesse aux ateliers de concertation (*volonté de mobiliser la jeunesse dans la vie des villages*)
- Mise en place d'aide pour les formations BAFA et BAFD.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Recréer des espaces de convivialité et de rencontres dans les villages

Ce point est largement ressorti de la consultation citoyenne, une réflexion spécifique sera à engager lors des phases de concertation prévues en 2022.

↓ ACTIONS ↓

- Aménagement et équipements des salles existantes afin de développer des espaces de convivialité
- Travail pour rendre les lieux culturels plus ouverts, plus visibles, « désacraliser » certains lieux
- Accompagnement du projet de Tiers Lieu de Poix-Terron.

DÉFI 4



RENFORCER LA COHÉRENCE TERRITORIALE

Dans un territoire de 94 communes qui s'étend sur plus de 1000 km², il est fondamental de maintenir une certaine cohérence territoriale. Interrogés à plusieurs reprises, les élus ont mis en avant la cohésion forte acquise par le territoire, fruit de 20 ans d'histoire commune et d'un fonctionnement soucieux de l'écoute de chaque commune et d'une proximité avec la population.

Ainsi, malgré une typologie paysagère et bâtie assez hétéroclite, le territoire s'est construit autour d'une cohérence liée à son identité rurale et à son caractère créatif et solidaire.

Cette cohérence a donné naissance à une image et une identité « Crêtes Préardennaises » porteuse de ces valeurs.

CHANTIERS 10 et 11

**REDYNAMISER LE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS
FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS
DANS LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ**





La Communauté de Communes, porteuse d'une expérience déjà ancienne, veille à maintenir, développer et améliorer régulièrement les modes d'interactions et de travail avec les communes. Depuis 2020, une série de changements a été opérée pour répondre aux attentes des élus : augmentation du nombre de « vice-présidents thématiques », installation d'une nouvelle instance de concertation « la conférence des maires », installation et animation de 20 commissions thématiques et établissement d'une charte de gouvernance.

Le principe du travail en Commissions de secteur, groupes d'élus répartis géographiquement en sept secteurs, a été maintenu. Elles permettent en effet de diffuser les informations sur les actions de la Communauté de Communes auprès des élus, et favorisent les débats. Les élus ont ainsi la possibilité de faire remonter leurs projets structurants ou leurs difficultés administratives en demandant le soutien de la Communauté de communes.

Les efforts pour améliorer l'implication des élus dans le fonctionnement de la collectivité doivent être poursuivis et adaptés régulièrement aux évolutions législatives et notamment aux prises de nouvelles compétences.

Concernant l'implication de la population, de nombreuses actions de concertation ont été menées ces dernières années, notamment au travers de la mise en œuvre du Plan Climat et de LEADER.

Toutefois, le ressenti des élus et des acteurs sur cette thématique, reste bien en deçà de la volonté de la Communauté de Communes d'être un territoire citoyen. Des efforts devront être fait en ce sens et notamment la relance du Conseil de Développement.



OBJECTIF OPERATIONNEL

Renforcer les liens entre les communes et la Communauté de Communes

ACTIONS

- Respect de la charte de gouvernance établie entre les communes et la collectivité
- Édition et diffusion d'une lettre d'information régulière aux élus et aux communes
- Accompagnement des prestations et achats groupés avec les communes (défibrillateurs, capteurs CO2 pour les écoles, contrôles bornes incendie...)
- Diffusion d'articles « clé en main » à faire paraître dans les bulletins municipaux.
- Réunion avec les secrétaires de mairie



OBJECTIF OPERATIONNEL

Améliorer la communication vers tous les publics et faciliter l'utilisation des outils numériques

ACTIONS

- Actualisation régulière du site Internet de la Communauté de communes
- Promotion de l'actualité de la collectivité sur les réseaux sociaux
- Édition du magazine « Lignes de Crêtes » deux fois par an.

Lignes de
Crêtes



OBJECTIF OPERATIONNEL

Veiller à la cohérence entre les programmes et à l'exemplarité des actions

ACTIONS

- Réunions régulières des vice-présidents et réunions de chargés de mission mensuelles pour veiller à la cohérence des actions à engager
- Demande de labellisation « 3 étoiles » dans le cadre de la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique ».

**METTRE LES OUTILS DE PLANIFICATION AU SERVICE DE
LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA PRÉSERVATION DE L'IDENTITÉ
DU TERRITOIRE**



 OBJECTIFS OPERATIONNELS

Développer le territoire de manière
équilibrée et harmonieuse

Maintenir l'identité paysagère
(naturelle et bâtie) de notre territoire
dans toute sa diversité

↓ **ACTIONS** ↓

- Élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle du Sud-Ardennes
- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en lien avec l'ensemble des acteurs
- Mise en œuvre de façon volontaire d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme adossée au PLUi afin d'enrichir les volets « concertation » et « prise en compte de l'environnement »
- Mise en œuvre dès 2022 d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (aides spécifiques habitat indigne, toitures, façades...)
- Réflexion à mener spécifiquement sur l'approche paysagère (ex. : Plan Paysage...).

 OBJECTIF OPERATIONNEL

Offrir des solutions de mobilité adaptées et
douces (voir chantier 4)

↓ **ACTIONS** ↓

- Réalisation du schéma cyclable
- Mise en place du dispositif d'autostop organisé et sécurisé Rezo Pouce.

 OBJECTIF OPERATIONNEL

Conforter l'attractivité des bourgs centres
tout en soutenant le développement de
toutes les communes

↓ **ACTIONS** ↓

- Mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain sur Attigny et Signy-l'Abbaye et embauche d'un chef de projet dédié
- Mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en 2023 afin de consolider les fonctions de centralité, des bourgs-centre en difficulté.

 OBJECTIF OPERATIONNEL

Atteindre la sobriété foncière

↓ **ACTIONS** ↓

Il s'agira d'établir des objectifs partagés permettant de satisfaire les obligations réglementaires de réduction de la consommation foncière.

- Réalisation d'ateliers de sensibilisation des élus et des habitants à la sobriété foncière dans le cadre de la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme
- Prise en compte des enseignements de ces ateliers dans le PLU intercommunal.

Afin d'améliorer la qualité du partenariat avec les communes, le Conseil de Communauté a voté à l'automne 2020 (*Délibération N°C-41-10-20*), un pacte de gouvernance : un engagement cadre de partenariat avec les communes.

Plusieurs méthodes de travail ont ainsi été actées :

- Participation des communes à l'élaboration des politiques et programmes de la Communauté de Communes : participation aux enquêtes et ateliers de travail organisés par la collectivité, création d'une nouvelle instance de concertation : la conférence des Maires, installation des commissions de secteurs comme lieux d'échanges, de concertation et de propositions.
- Transmission d'informations aux communes sur les demandes d'aides relatives aux projets des particuliers, associations, entreprises, agriculteurs, acteurs du tourisme dans les domaines de l'habitat, de l'économie, du tourisme, des sports, de la culture, de l'environnement.
- Association étroite des communes concernées lors du lancement et de la mise en œuvre d'un projet ou d'une opération portée la Communauté de Communes : présentation en amont du projet, consultation en phase montage et réalisation, invitations aux réunions de chantiers et inauguration...
- Partenariat financier : Elaboration d'un pacte financier et fiscal pour le mandat avec concertation en commissions de secteur et soumis à l'approbation de la conférence des Maires.
- Partenariat pour la gestion des locations de logements, locaux et terrains professionnels, ventes d'immeuble ou terrain par la Communauté de Communes sur la commune : consultation et information sur le choix des locataires ou acheteurs.
- Mutualisation de gestion avec les communes concernées en matière d'assainissement, de gestion des ordures ménagères, de gestion des gymnases d'intérêt communautaire et de gestion de Maison de Services au Public « France Service »
- Partenariat pour le conseil et l'accompagnement de projets, et les commandes groupées : mise en place d'un conseiller délégué à la mutualisation, montage de prestations ou d'achats groupés avec les communes...
- Partenariat d'échanges et d'information avec les secrétariats de mairie : organisation de réunions d'échanges annuelles et de séances dématérialisées de formation.
- Partenariat en matière de communication : lettres d'information aux conseillers communautaires et mairies, communication systématique des documents d'information aux communes, site internet, diffusion des bulletins de la Communauté de Communes par les communes.

La Pacte fiscal et financier

Suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique en 2013 sur le territoire, la Communauté de Communes a mis en place en 2015 un premier Pacte financier et fiscal pour redistribuer aux communes, une part des nouvelles fiscalités éoliennes et, de l'accroissement de la fiscalité des entreprises. Ce Pacte, établi pour la période 2016-2020 avec les communes, a permis de financer une dotation de près de 850 000 € pour les fonds de concours en plus du développement des actions économiques, touristiques, de services à la population et de transition énergétique sans augmentation des taux d'imposition.

Dans le cadre de ce nouveau mandat et afin de financer les ambitions du nouveau Projet de Territoire, un second Pacte a été adopté pour la période 2022- 2026 (*Délibération N°C-47-10-21*).

Les modalités de ce nouveau Pacte sont les suivantes :

- Poursuite de la solidarité financière et fiscale sur la Fiscalité Professionnelle Unique en maintenant les montants établis des Attributions de Compensation : 979 145 €/an (hors déduction suite aux transferts de compétences). Ce maintien garantit les recettes de fiscalité professionnelle des communes en cas de fermeture ou de transfert d'entreprise tout en permettant la redistribution d'une part des recettes supplémentaires en cas d'implantation d'éoliennes et d'entreprises ainsi que leur développement.
- Poursuite du reversement aux communes de l'ex-contingent d'aide sociale : 661 051 €/an.
- Financement des besoins supplémentaires du nouveau Projet de Territoire : de 1 141 000 € en 2022 à 1 506 000 € en 2026.
- Optimisation de la DGF communautaire avec le transfert de la compétence « Contribution au budget du SDIS ».
- Optimisation de l'Effort Fiscal Intercommunal Agrégé (EFIA) permettant de garantir le bénéfice du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) en prévoyant une augmentation légère de la fiscalité (1 €/habitant pour la taxe GEMAPI, et 2 €/habitant au total pour les autres impôts locaux).
- Augmentation de 47% de la dotation pour les fonds de concours aux communes : 1 250 000 € sur le mandat.



Communauté de Communes
des Crêtes Préardennaises
Rue de la Prairie - 08430 Poix-Terron
Tél : 03 24 35 22 22
communaute@lescretes.fr

www.cretespreardennaises.fr